

**COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018**

L'An deux mille dix-huit, le jeudi 13 décembre 2018, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme CACHOT Emilie, Maire de la commune de Cubry-les-Faverney.

**Présents** : Mmes CACHOT Emilie, CRAPLET Carine, TUFFIER Anne, ANTOINE Patricia, MRS PHILIPPOT Robert, PHILIPPOT Cédric, FAUCOGNEY Jean-Pierre

Mme Sandrine MUNIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : abandon de la vente FOLLEY / Commune de CUBRY-LES-FAVERNEY**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*DECIDE d'abandonner l'acquisition du terrain (parcelle ZC47), propriété de Mme FOLLEY Pierrette.

L'acquisition de ce terrain avait été délibérée favorablement lors la réunion du Conseil Municipal du 6 juillet 2018 (Délibération n°40 du 6 juillet 2018).

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : proposition de M. BOILEAU Jean-Christophe d'acquérir la dernière parcelle de terrain communal du lotissement afin d'y construire, à moyen terme, un pavillon à but locatif.**

Le maire expose au Conseil Municipal la proposition de Monsieur Jean-Christophe Boileau habitant 11 Allée du Breuil à Cubry-Les-Faverney d'acquérir le terrain communal n°4 d'une surface de 1 239m<sup>2</sup>, attenant à sa propriété, au prix de 8,20 euros le m<sup>2</sup>, afin d'y construire, à moyen terme, un pavillon qu'il mettrait en location.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*DECIDE de refuser la proposition de Monsieur Jean-Christophe Boileau d'acheter le terrain communal n°4 d'une surface de 1 239m<sup>2</sup> au prix de 8,20 euros le m<sup>2</sup>

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 0 pour 6 contre 1 abstention

**Objet de la délibération : devis-diagnostic pour le traitement complet des archives de la mairie de Cubry-Les-Faverney effectué par le CDG 70**

Le maire expose au Conseil Municipal la proposition du devis-diagnostic du Centre de Gestion de la Haute-Saône concernant le traitement complet des archives de la mairie.

Ce traitement complet se déroulera en 10 jours et la mission d'archiviste itinérant est rémunérée à raison de 250 euros par jours donc le coût pour le traitement complet des archives de la mairie s'élève à 2 500 euros TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*DECIDE d'accepter le devis-diagnostic du Centre de Gestion de la Haute-Saône pour le traitement complet des archives de la mairie.

Ce devis-diagnostic s'élève à 2 500 euros TTC.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : subvention exceptionnelle à l'école de Menoux pour aider au financement d'un projet de sortie scolaire à Mouthe**

Le maire expose au Conseil Municipal la demande de l'école de Menoux d'une participation financière pour aider au financement d'un projet de sortie scolaire à Mouthe.

Le montant demandé à la commune de Cubry-Les-Faverney s'élève à 71,23 euros.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*DECIDE de répondre favorablement à la demande de l'école de Menoux, à savoir de participer financièrement au projet de sortie scolaire à Mouthe.

Le montant de cette aide financière s'élève à 71,23 euros.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 4 pour 0 contre 3 abstentions

**Objet de la délibération : Abrogation du règlement intérieur établi pour la mise à disposition du local communal pour les jeunes mineurs habitant le village**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*DECIDE d'abroger le règlement intérieur mis en place par la délibération n°13-2016 du Conseil Municipal du 11 mars 2016 concernant la mise à disposition du local communal (ancienne mairie) pour les jeunes mineurs habitant le village.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : changement d'affectation de la coupe n°8**

Le maire expose au Conseil Municipal que suite à la demande du garde de l'ONF, il y aura un changement d'affectation de la coupe n°8 car elle n'a pas trouvé preneur. L'agent ONF propose que cette coupe soit reprise par la commune et qu'elle la repasse en affouage pour 2019-2020.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* DECIDE de répondre favorablement à la demande de l'agent de l'ONF, à savoir le changement d'affectation de la coupe n°8. Elle sera reprise par la Commune et passera en affouage pour 2019-2020.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : recrutement d'un agent recenseur pour l'enquête de recensement de la population**

Le maire expose au Conseil Municipal la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement 2019 qui se dérouleront du 17 janvier 2019 au 16 février 2019 :

Vu le code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son Article V ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* DECIDE la création d'un emploi d'agent recenseur afin d'assurer les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

\* DECIDE de verser à l'agent recenseur la somme de 321 euros bruts correspondant à la dotation de l'INSEE.

\* DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

\*AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Le Maire,

Emilie CACHOT